



REGLEMENT INTERIEUR DU CAJ – ETE 2008

L'ACCUEIL DE LOISIRS ADOS

- L'Accueil de Loisirs ados est une structure proposant des activités encadrées aux **jeunes nés en 1994 et 1995**. Il fonctionnera cet été sur le modèle de l'Accueil de Loisirs 3-12 ans mais avec des activités adaptées aux 13-14 ans, **du lundi 7 juillet au vendredi 29 août**, 8 semaines consécutives sans interruption.

- **Les inscriptions sont prises à la semaine complète uniquement**, à partir du mardi 13 mai jusqu'au samedi 28 juin 2008, dans la limite des places disponibles (50 adolescents maximum par jour encadrés par des animateurs BAFA, 1 pour 12 ados selon la réglementation en vigueur).

- **Les tarifs sont établis en fonction de votre quotient familial** (calculé à partir de l'avis d'imposition ou de non-imposition 2006) et du nombre d'enfants fréquentant les Accueils de loisirs municipaux. Le tarif est donné par enfant tout compris (petit déjeuner, déjeuner, goûter, sorties inclus). Pour calculer le prix qui vous sera demandé, vous prenez le revenu net imposable que vous divisez par 12 et par le nombre de parts de la famille :

QUOTIENT FAMILIAL:		0 à 305			305,01 à 535			535,01 à 765			765,01 et +		
Enfants inscrits:		1 enfant	2 enfants	3 enfants	1 enfant	2 enfants	3 enfants	1 enfant	2 enfants	3 enfants	1 enfant	2 enfants	3 enfants
Tarif Semaine	Laventie	43,45	40,00	34,80	47,80	45,30	40,00	52,20	50,50	45,30	56,50	55,70	50,50
	Extérieur	69,60	65,70	59,85	75,55	71,60	65,70	81,50	77,40	71,60	87,35	83,40	77,40
4 semaines consécutives	Laventie	139,00	131,30	113,90	156,50	148,65	131,30	173,80	166,00	148,65	191,25	183,50	166,00
	Extérieur	235,45	225,60	206,00	255,05	245,20	225,60	274,70	264,90	245,20	294,30	284,40	264,90

- Sauf cas particulier, **le règlement s'effectue dès l'inscription, qui, une fois enregistrée, est ferme et définitive**. En cas d'absence de l'adolescent durant le séjour, un remboursement pourra être effectué, sur présentation d'un certificat médical uniquement.

- Une fiche sanitaire de liaison de couleur bleue sera remise à l'inscription. Celle-ci sera complétée le plus précisément possible et signée par les parents et le jeune. Une photo d'identité récente sera collée sur cette fiche. L'adolescent doit être à jour de ses vaccinations. **Les pièces à fournir à l'inscription** sont le carnet de vaccination, l'avis d'imposition 2006, les attestations Carte vitale et Mutuelle, ainsi que le Brevet de natation (20 mètres avec immersion), indispensable pour participer aux activités nautiques (possibilité de le passer dans toutes les bonnes piscines).

- L'adolescent inscrit sera accueilli chaque matin à la **Salle des fêtes entre 8h30 et 9h00**, un petit déjeuner pourra être pris à 9h00 précise. **La sortie du soir se fera à 17h30 à la Salle des Fêtes**. Le repas du midi sera pris dans la salle des fêtes à 12h30 (repas à table livré par la société Dupont restauration), ou sera constitué par un pique nique fourni par nos soins et pris là où le groupe se déplacera en sortie. L'après-midi goûter vers 16h00.

- Le **planning des activités** sera communiqué en début de semaine aux adolescents concernés. Chaque activité possède ses règles particulières fixées par l'équipe d'animation. Ces règles seront communiquées aux adolescents au fur et à mesure de leur participation aux activités. Tout manquement à ces règles sera sanctionné selon un barème prédéfini à l'avance par l'équipe d'animation qui en aura averti le groupe d'adolescents. Un règlement intérieur de fonctionnement sera établi le premier jour conjointement entre l'équipe d'animation et les adolescents. Les sanctions appliquées pourront aller jusqu'à l'exclusion temporaire voir définitive du centre pour le fautif.

- Les **activités d'intérieur** se dérouleront principalement à la **Maison des Loisirs** dans une salle réservée aux adolescents. Les autres activités se dérouleront sur les différentes installations de la commune.

LES STAGES SPORTIFS

- Cet été, **2 stages sportifs** d'une semaine sont mis en place pour les **13-15 ans** par le Service des Sports de la commune :

- . Stage1 : du lundi 7 au vendredi 11 juillet «Les sports de plein air»
- . Stage 2 : du mardi 15 au vendredi 18 juillet «Le sport et l'eau»

- Le **thème** proposé est une « **dominante** », c'est à dire que la majorité des activités proposées tournera autour de ce thème. Néanmoins, dans un souci de diversité et pour respecter le rythme de vie des ados, diverses activités variées viendront compléter chaque jour le programme (notamment une sortie à la journée en fin de semaine).

- Pour chacun de ces stages, **les inscriptions sont prises à la semaine complète uniquement**, à partir du mardi 13 mai jusqu'au samedi 28 juin 2008, dans la limite des places disponibles (16 adolescents maximum par stage encadrés par un éducateur sportif et un animateur BAFA)

- Le tarif pour un stage est de **50 euros pour les laventinois** et 70 euros pour les extérieurs. Il sera remis à chaque jeune s'inscrivant une carte, le Passeport-Loisirs qu'il sera tenu de présenter le 1^{er} jour du stage. Celui-ci est à acheter à la Maison des Loisirs au 26 rue du Général de gaule durant les horaires d'ouverture.

- Une fiche sanitaire de liaison de couleur bleue sera remise à chaque adolescent s'inscrivant à un des stages. Celle-ci sera correctement complétée et signée par les parents et le jeune, puis sera transmise à l'équipe d'animation au plus tard le 1^{er} jour du stage. L'adolescent doit être à jour de ses vaccinations et ne pas présenter de contre-indication à la pratique sportive. Il devra pour cela fournir un **certificat médical** le premier jour du stage faute de quoi il ne sera pas autorisé à y participer.

- Le **planning des activités** sera communiqué en début de semaine aux adolescents inscrits qui prendront connaissance des différents horaires de départ et de retour qui pourront varier d'une journée à l'autre en fonction des sorties proposées.

- L'adolescent se présentera à la **Salle des fêtes**, rue Delphin Chavatte, à l'heure du début de stage soit **9h00** (Un petit-déjeuner pourra être pris sur place), et quittera la Salle des fêtes à la fin de la journée soit à **17h30**. Durant ce temps, il est placé sous la responsabilité de l'équipe d'animation. L'adolescent ne pourra quitter le stage avant l'horaire prévu que sur autorisation parentale écrite et transmise à l'animateur responsable du groupe.

- Le **repas du midi** sera pris dans la **Salle des fêtes** à 12h30 (repas à table livré par la société Dupont restauration), ou sera constitué par un pique nique fourni par nos soins et pris là où le groupe se déplacera en sortie. L'après-midi vers 16h00 un goûter sera pris en commun.

- Chaque adolescent participant aux activités sportives sera tenu de respecter les lieux (la Salle de sport), le matériel, les autres jeunes, l'équipe d'animation et les partenaires. L'adolescent présent participera activement et avec un **esprit fair-play** aux activités sportives mises en place.

LES SORTIES

- **Les sorties sont accessibles en priorité aux adolescents inscrits à l'Accueil de Loisirs ados et aux stages sportifs.** Pour ceux-ci l'inscription se fait automatiquement. Les sorties sont également accessibles aux adolescents de 13 à 17 ans qui recherchent une activité ponctuelle, une fois par semaine. Ceux-ci devront être titulaires du **Passeport Loisirs**. Cette carte comportant 15 cases donne droit à un certain crédit d'activités à son propriétaire. Elle est valable tant qu'il reste des cases disponibles. Les crédits non épuisés restent donc valables pour les vacances suivantes. Le Passeport Loisirs est à acheter à la Maison des Loisirs au tarif de **50 euros pour les laventinois** et 70 euros pour les extérieurs.

- Pour les titulaires du Passeport Loisirs, chaque participant à la sortie devra être en possession d'une **carte à son nom et en cours de validité**. Les prêts de carte ne sont pas acceptés. Il est par contre possible de céder définitivement un Passeport à un autre adolescent.

- Pour les titulaires du Passeport Loisirs, il est **obligatoire de s'inscrire, au minimum 2 jours à l'avance** à chaque sortie, soit par téléphone ou directement à l'accueil de la Maison des Loisirs. Les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée, dans la limite des places disponibles. Selon la sortie (une par semaine, planning de juillet et août disponible à la MdL), 1, 2 ou 3 cases seront débitées. La sortie comprend l'encadrement par des animateurs, le transport en bus, l'entrée et le pique-nique fourni par nos soins. Tout adolescent inscrit pour une sortie et finalement absent non excusé ne sera pas autorisé à participer à la sortie suivante.

- Lors d'une sortie, nul ne sera autorisé à **monter dans le bus** s'il n'est pas inscrit à l'Accueil de loisirs ados, au stage sportif ou en possession de sa carte Passeport Loisirs (sauf autorisation exceptionnelle de la Direction).

- En cas de perte ou de vol de la carte, un **duplicata** pourra être établi une seule fois à la demande du jeune ou de sa famille. En cas de 2^{ème} perte, les crédits qui restaient seront considérés comme perdus.

- Pour se conformer à la législation en vigueur, **les « quartiers libres » ne sont pas autorisés** dans le cadre des CAJ, en particulier lors des sorties à l'extérieur du Centre. Les adolescents sont donc encadrés en permanence par des animateurs diplômés sous la responsabilité desquels ils sont placés.